

Mai 2009

### AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2009 / 2010

#### MODALITES D'ATTRIBUTION

L'aide concerne les enfants scolarisés après la 3<sup>ème</sup> en septembre et âgés de moins de 20 ans au 31 décembre de l'année en cours,

#### CONDITIONS D'UTILISATION

- L'aide CE est attribué sous forme de bons d'achat.

Elle est calculée en fonction du quotient familial. Le montant maximum du quotient familial pour l'octroi de l'aide à la rentrée scolaire 2009 / 2010 est de **20001 €**

**Le bénéficiaire des bons d'achats devra justifier de la fréquentation scolaire en fournissant un certificat de scolarité avant le 31 octobre 2009, faute de quoi, il s'engage à retourner les bons au CE de SENSE ou à en rembourser le montant.**

- - **L'aide à la rentrée scolaire** est attribuée sous forme de bons d'achat, valables **EXCLUSIVEMENT** pour des achats liés à la scolarité.
  - Livres,
  - Fournitures scolaires,
  - Vêtements de sports (survêtement),
  - Chaussures de sports (baskets)
  - Matériel pédagogique...
- Les pièces justificatives d'achats doivent être conservées ; des contrôles peuvent être effectués.

#### Montant de l'aide

	QF1	QF2	QF3
Aide à la rentrée scolaire	Cat. A : 124 €	Cat. A : 99 €	Cat. A : 72 €
	Cat. B : 134 €	Cat. B : 120 €	Cat. B : 112 €

Catégorie A : 3<sup>ème</sup> CAP/BEP, Seconde, Première, Terminale/BAC pro T

Catégorie B : Facultés, BTS/DUT, Etudes spécialisées, Ecole ingénieur / grandes écoles

Les formulaires d'inscriptions seront disponibles dans les locaux CE à partir du 25 mai 2009 ou sur le site du CE SENSE : [www.cesense.org](http://www.cesense.org)

**Date limite de dépôt des dossiers d'inscription le 15 juillet 2009**